

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE ANNUELLE
DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE REUNIE
LE 17 NOVEMBRE 2020 A 19H00

Pour le conseil communal :

Présents :

Ch. Fayt, Bourgmestre et Président de séance.
P. Henry, F. Mollaert, L. Gorez, J. Wautier, Echevins.
D. Vankerkove, F. Jolly, H. de Schoutheete, L. Schoukens, P. Pierson, P. Perniaux, P. Carton, A. Olivier, C. Debrulle, Ch. Vanvaremborg, A. Deghorain, Conseillers.
C. Spaute, Directrice générale.

Excusés :

Pour le conseil de l'action sociale :

Présents :

F. Peeterbroeck, Présidente du C.P.A.S
A. Thibaut, Ch. Raucq, C. de Lichtervelde, F. Henry, M-A. della Faille, T. Wyns, M-E. Defrance, Conseillers de l'Action Sociale.
C. Kuc, Directeur général ff.

Excusés :

I. Godfroid

Réunis par vidéoconférence, conformément au Décret du 01 octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux et par décision du Collège communal en date du 19 octobre 2020.

La séance publique est ouverte à 19h00 par le Bourgmestre-Président. Il commence par remercier l'administration communale qui a mis tout en œuvre pour le bon fonctionnement de cette vidéoconférence publié en live sur Facebook. Ensuite, il fait un bref débriefing sur le CPAS, ses missions, son rôle et ses membres. Enfin, il cède la parole à la Présidente du centre public d'action sociale.

La Présidente du conseil de l'action sociale présente le rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, le CPAS et d'autres CPAS et le CPAS et le CLI tel qu'annexé au présent procès-verbal.

La conseillère, Ch. Vanvaremborg, constate des frais exorbitants sur la téléphonie aussi bien au niveau de la commune que du CPAS et demande si une synergie peut être envisagée à ce niveau-là.

La Présidente, F. Peeterbroeck, signale qu'une synergie est en cours dans ce domaine-là à travers le point intitulé « Etude sur la renégociation des contrats de la téléphonie commune-CPAS... ».

La conseillère, Ch. Vanvaremborg, constate également, qu'à ce jour, beaucoup de membres du personnel, en télétravail, sont injoignables.

La Présidente, F. Peeterbroeck, assure qu'au sein des différents services du CPAS, au moins une personne est présente et que cette personne est au courant des dossiers des autres et à tout moment elle peut répondre aux différentes questions.

Le conseiller, C. Debrulle, félicite F. Peeterbroeck de l'accroissement des synergies entre la commune et le CPAS. Il regrette cependant que ces réunions communes-CPAS n'aient lieu qu'une fois par an. Il se demande si, au-delà des synergies, il n'y aurait pas un travail à mener ensemble (entre les conseillers du CPAS et les conseillers communaux) sur la définition de la politique sociale globale du CPAS en lien avec la commune.

Il demande également où en est la réflexion en ce qui concerne le travail commun entre la commune et le CPAS et sur un certain nombre d'aménagements, en particulier l'aménagement de l'ancienne poste, sachant que le télétravail pousse à une réflexion en profondeur sur les nouvelles méthodes de travail et donc des nouveaux aménagements de bâtiments.

La Présidente, F. Peeterbroeck prend bonne note des remarques. Elle répond qu'au niveau de l'aménagement de l'ancienne poste, de nouvelles synergies vont avoir lieu mais qu'il faut attendre un peu.

Le Bourgmestre-Président, Ch. Fayt, admet que dans un proche avenir, l'idée est d'essayer que les mêmes personnes travaillent ensemble dans un but de synergie, dans des bureaux l'un près de l'autre sans parler de fusion car il faut aussi que le CPAS travaille à huis-clos.

Le conseiller, T. Wyns, remercie la Présidente d'avoir présenté aussi bien les synergies entre la commune et le CPAS ainsi que le personnel du CPAS qui, face au covid, met en œuvre des décisions très compliquées. Cependant, il ne partage pas tout à fait l'avis du conseiller, C. Debrulle, qui se demandait si les conseillers du CPAS ne devraient pas s'adjoindre au conseil communal. Selon T. Wyns, l'aspect social est différent de l'aspect du service de l'administration communale. Il faut aujourd'hui et particulièrement avec le covid garder cette faculté de service social.

Le conseiller, L. Schoukens, demande comment évolue la réflexion quant au fait d'intégrer des produits locaux, naturels et bio dans la fabrication des repas pour les écoles et à domicile.

La Présidente, F. Peeterbroeck, signale qu'un marché public a été lancé, qu'une série d'appels a été faite à destination de diverses sociétés mais sans réponse de leur part. Elle admet qu'ils vont devoir retravailler sur le cahier des charges pour affiner les conditions, diviser les lots, etc.

Le conseiller, L. Schoukens, demande également où en est la collaboration concernant le tuteur en énergie et notamment sa mission au sein du CPAS.

La Présidente, F. Peeterbroeck, rappelle que ce tuteur en énergie est à disposition de tous les habitants de la commune et prioritaire aux bénéficiaires du CPAS. Elle admet qu'il est là un jour/semaine et que ses journées sont bien remplies.

Le conseiller, F. Jolly, estime que les synergies pourraient aller beaucoup plus loin. Il propose la fusion de trois services, le service travaux, le service personnel et le service finance. Il regrette également que depuis la crise de management de septembre 2019, il n'y ait pas eu un plus grand soutien de la commune.

La Présidente, F. Peeterbroeck, répond que face à l'absence de la DG en titre du CPAS, il n'y a pas eu de transfert direct de personnel mais que c'était difficile de prévoir la durée de l'absence.

Le Bourgmestre-Président, Ch. Fayt, rappelle la difficulté de la situation sachant que la DG du CPAS rendait des certificats au mois par mois. Il félicite cependant F. Peeterbroeck d'avoir fait tourner le CPAS pendant des mois sans DG.

La conseillère, H. de Schoutheete, reconnaît le travail formidable du CPAS pendant cette période très compliquée à la suite de la crise du management et du covid et elle rappelle que cette solution de transfert d'un membre du personnel de la commune vers le CPAS pour assumer la direction générale avait été envisagée au début de l'année. Elle regrette que cette solution ait été mise en œuvre aussi tard mais nous n'avions pas à ce moment là les garanties légales que nous pouvions le faire.

Le conseiller, D. Vankerkove, demande comment durant cette période du covid, les garderies et gardiennes à domiciles ont fonctionné ainsi que la distribution des repas dans les écoles.

La Présidente, F. Peeterbroeck, rappelle que les gardiennes à domicile ne sont plus de la compétence du CPAS d'Ittre mais de Braine-le-Château. Les crèches, quant à elles, sont restées ouvertes tout le temps sauf les trois semaines de vacances en juillet et à la Toussaint. Durant un certain temps, une seule crèche était ouverte car il y avait nettement moins d'enfants mais les structures et le personnel étaient là. S'agissant de la distribution des repas, F. Peeterbroeck rappelle que le CPAS prépare les repas mais ne les distribue pas.

Le Bourgmestre-Président, Ch. Fayt, rappelle que la rentrée scolaire s'est faite en code rouge, ce qui signifie que les repas chauds sont interdits pour les écoles primaires et ne sont fournis qu'aux maternelles. S'agissant des écoles libres, elles ont souhaité ne plus avoir de repas.

Le Bourgmestre-Président, Ch. Fayt, signale qu'au sein des cuisines du CPAS, ils essayent de garantir des produits sains. Il rajoute également qu'il y a eu une augmentation du nombre de repas à domicile à destination des personnes âgées à la suite de la présentation des repas aux personnes âgées faite l'année passée lors de la distribution des colis de Noël.

Le conseiller, P. Perniaux, demande si une explication existe quant aux faits que les producteurs locaux ne répondent pas à l'appel de marché pour la préparation des repas à destination des écoles et des domiciles.

La Présidente, F. Peeterbroeck, répond que ce type de marché public est peut-être contraignant pour ces producteurs. Mais elle signale cependant qu'ils vont essayer de revoir les conditions de marché, la division des lots, etc. pour attirer davantage les artisans locaux. Elle répond également, à la demande du conseiller, P. Perniaux, qu'une mise en relation avec les artisans peut être utile pour détecter les obstacles au marché.

Le conseiller, P. Perniaux, demande pourquoi la gestion des vélos électriques à disposition des citoyens n'est plus une synergie entre la commune et le CPAS.

La Présidente, F. Peeterbroeck, signale qu'à présent c'est le SITI qui gère les vélos électriques et que le CPAS ne s'occupe plus que des petites réparations.

Le conseiller, C. Debrulle, rajoute pour éviter la confusion qu'il n'était pas question de pousser à une fusion entre les organes de la commune et du CPAS mais de préconiser une réflexion commune entre les deux instances non pas pour les aspects confidentiels mais bien de la politique sociale.

Le Bourgmestre-Président remercie les conseillers communaux et de l'action sociale et clôture la séance à 19h59.

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre-Président,

C. Fayt